



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Débat d'Orientation Budgétaire 2022
Nombre de Conseillers en exercice : Présents : 16 Votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Délib. 1 – 11/02/2022	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-deux, le onze février, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairà, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néfiach, Pia, Saint-Félic d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à l'hémicycle, Hôtel du Département à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES ROLLAND (T) – CHATARD (T) – PERAL (T) – CABRERA (T) – LESNE (S) – OLIVE (S)
MM GARCIA (T) – CHIVILO (T) – GILLON (T) – MARTINEZ (T) – HARIBOU (T) – BATAILLE (T) – MAGDOULOU (S) – NICOLEAU (T) – CASADEVALL (T) – OLIVE (T) – VILA PASOLA (S)

Excusés : MMES MALHERBE – VIVES – BRETON
MM VOISIN – GARCIA – DURAND – MEDINA – PLA – GALAN – VIZERN – PERSON – VILA – BOTTEIN – PACULL

Absents ayant donné pouvoir :

- M. Thierry VOISIN à Mme Martine ROLLAND
- M. Michel GARCIA à M. Nicolas GARCIA
- M. Charles DURAND à M. Théophile MARTINEZ
- M. Marc MEDINA à M. James GILLON
- Mme Marie BRETON à M. Ali HARIBOU
- M. Michel VIZERN à M. Marti VILA PASOLA



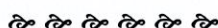
Le Président expose que le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape de ce cycle budgétaire annuel. Il permet notamment au Comité Syndical, conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- d'être informé des grands équilibres budgétaires,
- de connaître les orientations et les choix majeurs du Syndicat Mixte sur le plan financier.
- de discuter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif,

La notice explicative du Débat d'Orientation Budgétaire ci-jointe présente le contexte financier actuel, un bilan financier estimatif de l'année 2021 et les orientations proposées pour l'année 2022.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a pas de caractère décisionnel. Il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de ces dispositions légales.

En outre, ce débat doit être suivi du vote du budget dans un délai maximum de 2 mois.

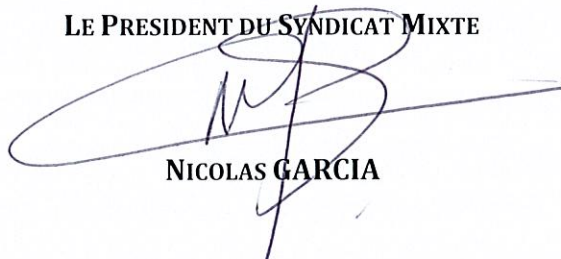


En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **PRENDS ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2022 fondée sur la note ci-jointe.

Fait et délibéré à Perpignan, le 11/02/2022

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE



NICOLAS GARCIA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET		Modification du tableau des effectifs du Syndicat Mixte
Nombre de Conseillers en exercice : Présents : 16 Votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Délib. 2 – 11/02/2022		Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-deux, le onze février, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairà, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Nèfiach, Pia, Saint-Félicien d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à l'hémicycle, Hôtel du Département à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES ROLLAND (T) – CHATARD (T) – PERAL (T) – CABRERA (T) – LESNE (S) – OLIVE (S)
MM GARCIA (T) – CHIVILO (T) – GILLON (T) – MARTINEZ (T) – HARIBOU (T) – BATAILLE (T) – MAGDOULOU (S) – NICOLEAU (T) – CASADEVALL (T) – OLIVE (T) – VILA PASOLA (S)

Excusés : MMES MALHERBE – VIVES – BRETON
MM VOISIN – GARCIA – DURAND – MEDINA – PLA – GALAN – VIZERN – PERSON – VILA – BOTTEIN – PACULL

Absents ayant donné pouvoir :

- M. Thierry VOISIN à Mme Martine ROLLAND
- M. Michel GARCIA à M. Nicolas GARCIA
- M. Charles DURAND à M. Théophile MARTINEZ
- M. Marc MEDINA à M. James GILLON
- Mme Marie BRETON à M. Ali HARIBOU
- M. Michel VIZERN à M. Marti VILA PASOLA



Le Président expose le contexte :

Il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Concernant le poste de Chargé.e de Mission PGRE, la délibération n°6 du 16 septembre 2021 a permis de renouveler l'offre d'emploi pour ce poste. Conformément au procès-verbal du jury de recrutement qui s'est tenu le 13 décembre 2021, il est proposé de recruter une fonctionnaire de catégorie B qui justifie d'un Bac+5 dans le domaine de l'eau et de l'environnement comme la fiche de poste le demande.

Afin de permettre son recrutement, il convient donc de modifier le tableau des effectifs en ouvrant le poste de Chargé.e de Mission à la catégorie B.

Modification du tableau des effectifs

Afin de permettre ce recrutement, une modification du tableau des effectifs est aujourd'hui proposée :

- Poste de Chargé(e) de Mission PGRE : catégorie A ou B

Le tableau des effectifs ainsi modifié serait le suivant ;

Filière	Cat.	Emploi	Fonction	Effectif	Temps de travail	Poste Pourvu / Vacant
Technique	A	Ingénieur Principal	Directeur	1	Complet	Pourvu
Technique	A	Ingénieur ou Ingénieur Principal	Chargé.e de Mission SAGE	1	Complet	Pourvu
Technique	A ou B	Ingénieur ou Technicien Supérieur 2 ^{ème} classe	Chargé.e de Mission PGRE	1	Complet	Vacant
Technique	B	Technicien Principal 2 ^{ème} classe	Technicien.ne de nappes	1	Complet	Pourvu
Administratif	C	Adjoint.e administratif Principal 2 ^{ème} classe	Gestion administrative	1	Complet	Pourvu

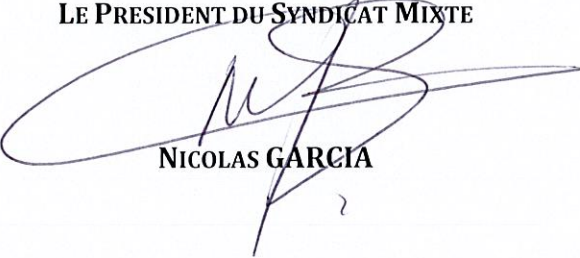


En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **VALIDE** la modification du tableau des effectifs proposée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à la création de ce poste et au recrutement de l'agent Chargé(e) de Mission PGRE et à arrêter ses taux.

Fait et délibéré à Perpignan, le 11/02/2022

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE



NICOLAS GARCIA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET Rapport d'Activité 2021 du Syndicat Mixte des nappes	
Nombre de Conseillers en exercice : Présents : 16 Votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Délib. 3 – 11/02/2022	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-deux, le onze février, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairà, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Nèfiach, Pia, Saint-Félicien d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à l'hémicycle, Hôtel du Département à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES ROLLAND (T) – CHATARD (T) – PERAL (T) – CABRERA (T) – LESNE (S) – OLIVE (S)
MM GARCIA (T) – CHIVILO (T) – GILLON (T) – MARTINEZ (T) – HARIBOU (T) – BATAILLE (T) – MAGDOULOU (S) – NICOLEAU (T) – CASADEVALL (T) – OLIVE (T) – VILA PASOLA (S)

Excusés : MMES MALHERBE – VIVES – BRETON
MM VOISIN – GARCIA – DURAND – MEDINA – PLA – GALAN – VIZERN – PERSON – VILA – BOTTEIN – PACULL

Absents ayant donné pouvoir :

- M. Thierry VOISIN à Mme Martine ROLLAND
- M. Michel GARCIA à M. Nicolas GARCIA
- M. Charles DURAND à M. Théophile MARTINEZ
- M. Marc MEDINA à M. James GILLON
- Mme Marie BRETON à M. Ali HARIBOU
- M. Michel VIZERN à M. Marti VILA PASOLA



Le Président expose que chaque année le Rapport d'Activité de l'année écoulée est élaboré et présenté au Comité Syndical.

Le Rapport d'Activité 2021 est disponible pour les membres du Comité Syndical sur l'intranet du Syndicat Mixte (www.nappes-roussillon.fr) ou en format papier sur simple demande.

Ce Rapport d'Activité est présenté au Comité Syndical.

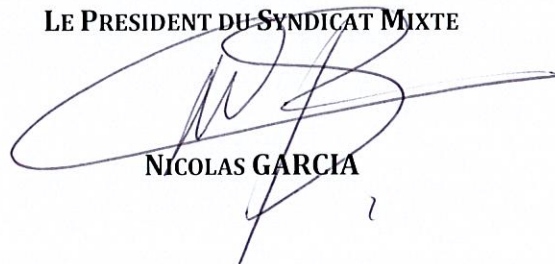


En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **DONNE ACTE AU PRESIDENT** de la présentation du Rapport d'Activité 2021 du Syndicat Mixte.

Fait et délibéré à Perpignan, le 11/02/2022

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE



NICOLAS GARCIA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Présentation des résultats du projet de recherche Dem'eaux et de l'outil Follow Roussillon
Nombre de Conseillers en exercice : Présents : 16 Votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Délib. 4 - 11/02/2022	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-deux, le onze février, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairà, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néliach, Pia, Saint-Féliu d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à l'hémicycle, Hôtel du Département à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES ROLLAND (T) – CHATARD (T) – PERAL (T) – CABRERA (T) – LESNE (S) – OLIVE (S)
MM GARCIA (T) – CHIVILO (T) – GILLON (T) – MARTINEZ (T) – HARIBOU (T) – BATAILLE (T) – MAGDOULOU (S) – NICOLEAU (T) – CASADEVALL (T) – OLIVE (T) – VILA PASOLA (S)

Excusés : MMES MALHERBE – VIVES – BRETON
MM VOISIN – GARCIA – DURAND – MEDINA – PLA – GALAN – VIZERN – PERSON – VILA – BOTTEIN – PACULL

Absents ayant donné pouvoir :

- M. Thierry VOISIN à Mme Martine ROLLAND
- M. Michel GARCIA à M. Nicolas GARCIA
- M. Charles DURAND à M. Théophile MARTINEZ
- M. Marc MEDINA à M. James GILLON
- Mme Marie BRETON à M. Ali HARIBOU
- M. Michel VIZERN à M. Marti VILA PASOLA



Le Président expose que le projet Dem'eaux Roussillon est un projet de recherche pluridisciplinaire piloté par le BRGM et associant universités, laboratoires de recherche, collectivités, Bureaux d'étude et entreprises privées.

L'objectif de ce projet de recherche était double :

1/ Améliorer la connaissance fondamentale sur le fonctionnement des nappes Plio-quaternaire (structure du réservoir, échanges entre les différentes masses d'eau, processus de recharges etc.), mais également affiner la connaissance en termes de besoins et d'usage en anticipant l'avenir à travers des scénarios prospectifs ;

2/ Plus largement, ce « démonstrateur » doit permettre de développer des outils et un savoir-faire pour l'exploitation et la gestion des réservoirs sol/sous-sol, intégrant différents acteurs de la filière régionale, de la recherche et aux bureaux d'études, en passant par les gestionnaires de la ressource.

Ce projet a duré 5 ans. Il s'est achevé le 31 décembre 2021. D'un montant de 5,8 millions d'euros, il a notamment été financé par l'Etat, la Région, l'Europe, l'Agence de l'Eau, Perpignan Méditerranée et le Conseil Départemental.

Le Syndicat Mixte des nappes a pris pleinement sa part dans la réalisation de ce projet (délibération n°6 du 17/11/2015). Il a notamment apporté ses connaissances techniques (bibliographies, données piézométriques et qualité, base de données forages et prélèvements etc.). Il a également constitué un relai important pour les investigations de terrains (prélèvements, essais de pompage etc.) et grâce à sa connaissance du terrain, des acteurs locaux, du contexte et de l'historique.

L'ensemble des résultats issus du projet Dem'eaux Roussillon sont accessibles sur la page internet suivante :

<https://www.brgm.fr/fr/reference-projet-acheve/dem-eaux-mieux-connaître-volumes-eau-pouvant-etre-prelevés-manière-durable>

L'un des principaux outils issus de ce projet de recherche et la plateforme « Follow Roussillon » qui concentre l'ensemble des données relatives à l'eau sur la plaine du Roussillon.

Les principaux résultats du projet de recherche ainsi que la plate-forme « Follow Roussillon » sont présentés en Comité Syndical.

La plateforme « Follow Roussillon » étant maintenant opérationnelle, il est proposé une convention avec le BRGM, PMM, le CD66 ainsi que le Syndicat Mixte pour permettre son hébergement et sa maintenance jusque juin 2023 (voir convention ci-jointe).

Le coût engendré par cette convention est de 4 000 € T.T.C. pour le Syndicat Mixte.

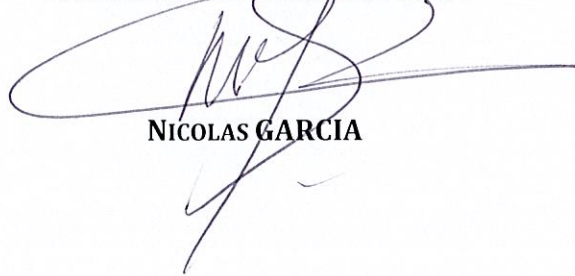


En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **DONNE ACTE AU PRESIDENT** de la présentation d'une synthèse des résultats du projet de recherche « Dem'eaux Roussillon »
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ci-jointe permettant la maintenance de la plateforme « Follow Roussillon » jusqu'en juin 2023.

Fait et délibéré à Perpignan, le 11/02/2022

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE



NICOLAS GARCIA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Travaux sur les forages publics et privés
Nombre de Conseillers en exercice : Présents : 16 Votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Délib. 5 – 11/02/2022	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-deux, le onze février, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairà, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas les Illas, Millas, Nèfiach, Pia, Saint-Félicien d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à l'hémicycle, Hôtel du Département à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES ROLLAND (T) – CHATARD (T) – PERAL (T) – CABRERA (T) – LESNE (S) – OLIVE (S)
MM GARCIA (T) – CHIVILO (T) – GILLON (T) – MARTINEZ (T) – HARIBOU (T) – BATAILLE (T) – MAGDOULOU (S) – NICOLEAU (T) – CASADEVALL (T) – OLIVE (T) – VILA PASOLA (S)

Excusés : MMES MALHERBE – VIVES – BRETON
MM VOISIN – GARCIA – DURAND – MEDINA – PLA – GALAN – VIZERN – PERSON – VILA – BOTTEIN – PACULL

Absents ayant donné pouvoir :

- M. Thierry VOISIN à Mme Martine ROLLAND
- M. Michel GARCIA à M. Nicolas GARCIA
- M. Charles DURAND à M. Théophile MARTINEZ
- M. Marc MEDINA à M. James GILLON
- Mme Marie BRETON à M. Ali HARIBOU
- M. Michel VIZERN à M. Marti VILA PASOLA



Le Président expose :

Le contexte

Les forages abandonnés et défectueux constituent des fenêtres ouvertes sur les nappes de la plaine du Roussillon et peuvent ainsi faciliter le transfert rapide de polluants vers les eaux souterraines.

Afin que les collectivités se montrent exemplaires sur la gestion de leurs forages, le Syndicat Mixte réalise depuis 2012 des diagnostics et travaux sur les ouvrages publics.

En 2015, une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) a été portée par le Syndicat Mixte afin d'agir également sur les forages privés, notamment dans les secteurs les plus sensibles. En 2020, le Syndicat Mixte a porté un dossier de renouvellement de la DIG pour 5 années supplémentaires.

Celle-ci a été renouvelée par arrêté préfectoral fin 2020

La proposition d'action

Il est proposé de réaliser une nouvelle campagne de travaux sur les forages publics et privés en 2022 en priorisant les secteurs les plus sensibles en termes de qualité des eaux (bordure côtière, aire d'alimentation de captage prioritaire, zone de sauvegarde etc.). A ce jour, sont recensés pour faire l'objet de travaux, 6 forages devant être rebouchés dans les règles de l'art. Par ailleurs, les investigations de terrains dans les secteurs prioritaires les prochaines semaines pourront venir compléter cette liste.

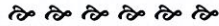
Le contenu de la consultation

Pour réaliser cette action un marché à procédure adaptée sera réalisé. Les principales exigences demandées dans le cahier des charges seront les suivantes :

- Réalisation des travaux dans les règles de l'art (utilisation de matériaux conformes, etc.) ;
- Fourniture de l'énergie nécessaire au chantier à la charge du prestataire ;
- Respect des normes d'hygiène et de sécurité et de la réglementation en termes de nuisances (bruits / odeurs) ;
- Evacuation des matériaux extraits et remise en état du site ;
- Rédaction d'un cahier de chantier comprenant toutes les opérations réalisées et les difficultés rencontrées, qui sera à disposition du maître d'ouvrage au cours de la prestation et qui lui sera remis à l'issue de la prestation.

Le coût de l'action proposée

Le coût total de ces prestations sera plafonné à 20 000 € H.T. Cette action est susceptible d'être aidée à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau (sur le montant H.T.)



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **ACTE** la réalisation de ces travaux par la passation d'un marché à procédure adaptée,
- **DELEGUE** au Président l'exécution du marché sur la base des éléments techniques et financiers indiqués dans la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à solliciter l'Agence de l'Eau pour une participation la plus élevée possible au financement de cette action.

Fait et délibéré à Perpignan, le 11/02/2022

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE

NICOLAS GARCIA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Réalisation d'une action d'éducation aux nappes dans les écoles primaires de la plaine du Roussillon pour l'année 2022-23
Nombre de Conseillers en exercice : Présents : 16 Votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Délib. 6 – 11/02/2022	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-deux, le onze février, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Claira, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Nésiach, Pia, Saint-Féliu d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à l'hémicycle, Hôtel du Département à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES ROLLAND (T) – CHATARD (T) – PERAL (T) – CABRERA (T) – LESNE (S) – OLIVE (S)
MM GARCIA (T) – CHIVILO (T) – GILLON (T) – MARTINEZ (T) – HARIBOU (T) – BATAILLE (T) – MAGDOULOU (S) – NICOLEAU (T) – CASADEVALL (T) – OLIVE (T) – VILA PASOLA (S)

Excusés : MMES MALHERBE – VIVES – BRETON
MM VOISIN – GARCIA – DURAND – MEDINA – PLA – GALAN – VIZERN – PERSON – VILA – BOTTEIN – PACULL

Absents ayant donné pouvoir :

- M. Thierry VOISIN à Mme Martine ROLLAND
- M. Michel GARCIA à M. Nicolas GARCIA
- M. Charles DURAND à M. Théophile MARTINEZ
- M. Marc MEDINA à M. James GILLON
- Mme Marie BRETON à M. Ali HARIBOU
- M. Michel VIZERN à M. Marti VILA PASOLA



Le Président expose :

Le contexte

En lien avec l'Inspection d'Académie, le Syndicat Mixte réalise une action d'éducation aux nappes de la plaine du Roussillon dans les écoles primaires depuis l'année scolaire 2011-2012. Elle fait intervenir pour cela des associations d'éducation à l'environnement.

Chaque année, cette action s'est enrichie et s'est améliorée : programme affiné, création et acquisition d'outils spécifiques (livrets, maquette etc.), prise en compte des remarques des enseignants et des intervenants etc.

Cette action atteint ses objectifs en termes d'information et de sensibilisation. Dorénavant mature et plébiscitée par les enseignants et les élèves, voire les parents, elle est donc appelée à être reconduite.

L'action proposée

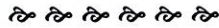
Il est proposé de poursuivre cette action avec un total de 10 classes d'écoles primaires (niveaux CM1-CM2). Pour rappel, pour chaque classe retenue, 4 séances d'une demi-journée sont prévues dans le cadre de cette action qui respecte les programmes scolaires. Les objectifs de cette action sont les suivants :

- Présenter ce qu'est une nappe souterraine et son fonctionnement,
- Présenter les nappes de la plaine du Roussillon et les usages associés (ancrer le projet sur le territoire),
- Sensibiliser à la nécessité de préserver cette ressource (apprentissage des éco gestes etc.)

Le coût de l'action

Cette action est estimée à 18 000 € / an T.T.C. susceptible d'être aidée à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau. Ce coût intègre également la recherche et la sélection des classes, la réalisation du bilan à l'issue de l'année scolaire, et la réalisation de deux réunions (démarrage et bilan).

Par ailleurs lorsqu'une sortie de terrain est envisagée et qu'un transport scolaire est nécessaire, le Syndicat Mixte le prend en charge.



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **ACTE** le lancement d'une consultation pour réaliser une action d'éducation à l'environnement et plus particulièrement aux nappes de la plaine du Roussillon pour une durée de 1 an (année scolaire 2022-2023)
- **DELEGUE** au Président la rédaction du cahier des charges, la préparation et l'exécution du marché sur la base des éléments indiqués dans la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à solliciter l'Agence de l'Eau pour une participation la plus élevée possible au financement de cette action.

Fait et délibéré à Perpignan, le 11/02/2022

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE



NICOLAS GARCIA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET Réalisation du nouveau site internet du Syndicat Mixte	
Nombre de Conseillers en exercice : Présents : 16 Votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Délib. 7 – 11/02/2022	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-deux, le onze février, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairà, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas les Illas, Millas, Nèfiach, Pia, Saint-Félicien d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à l'hémicycle, Hôtel du Département à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES ROLLAND (T) – CHATARD (T) – PERAL (T) – CABRERA (T) – LESNE (S) – OLIVE (S)
MM GARCIA (T) – CHIVILO (T) – GILLON (T) – MARTINEZ (T) – HARIBOU (T) – BATAILLE (T) – MAGDOULOU (S) – NICOLEAU (T) – CASADEVALL (T) – OLIVE (T) – VILA PASOLA (S)

Excusés : MMES MALHERBE – VIVES – BRETON
MM VOISIN – GARCIA – DURAND – MEDINA – PLA – GALAN – VIZERN – PERSON – VILA – BOTTEIN – PACULL

Absents ayant donné pouvoir :

- M. Thierry VOISIN à Mme Martine ROLLAND
- M. Michel GARCIA à M. Nicolas GARCIA
- M. Charles DURAND à M. Théophile MARTINEZ
- M. Marc MEDINA à M. James GILLON
- Mme Marie BRETON à M. Ali HARIBOU
- M. Michel VIZERN à M. Marti VILA PASOLA



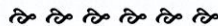
Le Président expose que l'un des objets du Syndicat Mixte est « l'information et la sensibilisation » de tous les publics.

Dans cette perspective, Internet constitue un outil fondamental. Le Syndicat Mixte a créé un site il y a 10 ans. Ce dernier apparaît maintenant obsolète. Les modes d'utilisation et la technologie a fortement évolué (usage internet sur téléphone et tablette) et le site apparaît désormais inadapté pour les utilisateurs et le gestionnaire (personnel du Syndicat Mixte). Par ailleurs les missions et actions du Syndicat Mixte et l'architecture du site est également à revoir (mission PGRE notamment).

Dans ce contexte, il est proposé la création d'un nouveau site internet dédié au Syndicat Mixte. Deux objectifs principaux à ce site :

- **Diffuser de l'information à tous les publics** (grand public, jeune public, usagers, professionnels, bureaux d'étude etc.). Les informations seront de différentes natures : informations liées à la vie du Syndicat (actions, actualités...), informations techniques (état des nappes...), juridiques (législation sur l'eau, les forages...), pédagogiques (moyens de préserver les nappes etc.).
- **Echanger avec les membres du Syndicat Mixte et les membres de la Commission Locale de l'Eau.** Le site doit faciliter l'échange d'information, la transmission de données et la validation de documents.

Le coût de cette action est estimé à moins de 10 000 € T.T.C.



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **ACTE** la réalisation d'un nouveau site internet pour le Syndicat Mixte des nappes.
- **DELEGUE** au Président la rédaction du cahier des charges, la préparation et l'exécution du marché sur la base des éléments indiqués dans la présente délibération,

Fait et délibéré à Perpignan, le 11/02/2022

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE

NICOLAS GARCIA